

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VI-14</b>  <b>19SGADL0127</b>

**SEANCE DU  
27 JUIN 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>50</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>21 juin 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>28 juin 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>RCEA - Blanzay - Réalisation du giratoire au niveau de la voie de centre à centre et de la rue du Brûlard - Restructuration du réseau eau potable - Autorisation de signature d'une convention avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté relative à l'exécution et au financement des travaux</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 19</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 2</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 27 juin à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHEZ

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Marie-France FERRY  
M. Jean GIRARDON  
Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHEZ)  
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)  
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)  
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)  
Mme RAMES (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
Mme GENEVOIS (pouvoir à M. Christian CATON)  
M. LARONDE (pouvoir à Mme Catherine MATRAT)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme LECOEUR (pouvoir à M. Roland FUCHET)  
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)  
M. PINTO (pouvoir à M. Olivier PERRET)  
M. RAVAUULT (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)  
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Christian CATON



Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de l'aménagement de la Route Centre Europe-Atlantique (RCEA), l'Etat entreprend en 2019 la construction d'un rond-point au carrefour de la voie de centre à centre et de la rue du Brûlard sur la commune de Blanzly, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. Or, ces travaux vont impacter le réseau communautaire de distribution d'eau potable qui traverse actuellement l'emprise des travaux.

Pour garantir la qualité du service public et des conditions d'exploitation futures acceptables, ce réseau devra être dévié.

Ces travaux comprennent principalement :

- La restructuration de réseau de diamètres 160 et 200 mm : 155 mètres,
- La fourniture et mise en œuvre de matériaux concassés : 730 Tonnes,
- Le raccordement aux canalisations existantes : 3 u,
- Les réfections de tranchées : 300 m<sup>2</sup>.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des interventions sur le réseau seront assurées par la communauté. Les travaux seront à réaliser pour septembre 2019 via le marché à bons de commandes eau 2019/2020.

Le montant estimatif des dépenses s'élève à 50 000.00 € HT, soit 60 000.00 € TTC, y compris les raccordements au réseau existant réalisés par le Régisseur du service eau, conformément au contrat de Régie Intéressée en vigueur.

Les travaux étant dus à l'aménagement de la Route Centre-Europe-Atlantique, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté va procéder au remboursement des sommes engagées par la communauté urbaine.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau présentera le décompte définitif des prestations réellement réalisées à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté qui procèdera au remboursement des dépenses hors TVA.

Les modalités de remboursement sont formalisées dans la convention annexée qu'il vous est proposé d'approuver.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la DREAL Bourgogne-Franche-Comté pour les travaux de déviation de la canalisation d'eau potable au carrefour de la voie de centre à centre et de la rue du Brûlard sur la commune de Blanzly ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- D'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur le budget annexe eau 2019.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 28 juin 2019  
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

**CONVENTION  
RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÉSEAU D’EAU POTABLE  
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE CREUSOT MONTCEAU  
NÉCESSITÉE PAR L’AMÉNAGEMENT DE LA RCEA SECTION BLANZLY  
LA FIOLE**

**PROJET**

Entre les soussignés :

**Communauté Urbaine Le Creusot Montceau,**  
Représentée par M. David Marti, Président, dûment habilité à signer les présentes  
Par délibération du 27 juin 2019  
Château de la Verrerie – BP 90069 – 71206 LE CREUSOT,  
Identifiant SIRET : 247 100 290 00011

Désignée ci-après sous la dénomination "**CUCM**"

D’une part,

Et :

**ÉTAT**

Représenté par M. le Directeur régional de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, ordonnateur secondaire, dûment habilité par délégation de M. le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,

**DREAL Bourgogne-Franche-Comté**  
Service Transports-Mobilités  
TEMIS – Technopole Microtechnique et Scientifique  
17E rue Alain Savary  
CS 31269  
25005 BESANÇON CEDEX

Désignée ci-après sous la dénomination "**DREAL BFC**"

D’autre part,

Vu la convention pour le financement des opérations de la deuxième phase 2019-2023,

Vu la présence de réseau d’eau potable appartenant à la CUCM sous les travaux d’aménagement du giratoire du Brûlard,

Vu le devis de raccordement de canalisation transmis au 12/02/2019 et le détail estimatif définitif des travaux transmis le 14/05/2019, joints en annexes à la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objet de la convention :**

Dans le cadre du programme d’aménagement de la Route Centre Europe-Atlantique (RCEA) en Saône-et-Loire, pour l’opération de la traversée de Blanzly – Echangeur de la Fiolle (43E71A), la réalisation du giratoire du Brûlard attenant à la section mise à 2×2 voies impacte le réseau d’eau potable de la CUCM.

La présente convention a pour objet de préciser les obligations particulières des deux parties en ce qui concerne la maîtrise d’ouvrage, la maîtrise d’œuvre, l’exécution et le financement des travaux de modification de ce réseau.

**Article 2 – Description des ouvrages à réaliser :**

La consistance des travaux à mener sur le réseau d'eau potable impacté est la suivante :

- Déplacement et raccordement de conduites d'alimentation en eau potable (AEP) DN 160 et 200 sur 155 ml avec raccordement au réseau existant.

**Article 3 – Réalisation des études et travaux de modification des réseaux :**

3.1 – Réalisation des études :

La CUCM est le maître d'ouvrage pour les travaux de modification du réseau et assure les études associées.

La DREAL BFC et la DIR Centre-Est, respectivement maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la section mise à 2x2 voies et du giratoire, fourniront tous les plans (vues en plan, profils en long, profils en travers) et indications nécessaires à la réalisation des études.

Elles assureront, en outre, la coordination avec tous les autres concessionnaires et gestionnaires de réseaux concernés par l'opération.

3.2 – Travaux :

3.2.1 – Réalisation des travaux :

La CUCM s'engage à réaliser la totalité des travaux relatifs aux modifications du réseau d'eau potable impacté.

3.2.2 – Planning des travaux :

Les travaux de modification des réseaux s'inscriront dans le planning du chantier d'aménagement du giratoire du Brûlard.

3.2.3 – Coordination des travaux :

Le chantier de modification du réseau d'eau potable sera suivi par la CUCM. La DIR Centre-Est sera associée pour coordonner l'intervention avec les travaux d'autres concessionnaires et le chantier du giratoire du Brûlard.

**Article 4 – Dispositions financières :**

Les dépenses relatives aux travaux de modification du réseau de la CUCM sont estimées à 50 000.00 € HT, conformément au projet présenté.

Elles se répartissent comme suit :

Nature des travaux	Montant HT
Dévoisement du réseau AEP	37 524.00 €
Raccordements des canalisations	9 796.75 €
Sous total 1	47 320.75 €
Imprévus 5 %	2 366.04
Sous total 2	49 686.79
Total arrondi opération	50 000.00 €

Le détail de ces dépenses est annexé en pièce jointe à la présente convention.

Le montant maximal de la participation de l'État dans le cadre de la présente convention s'établit à 50 000 € (cinquante mille euros).

Seules les quantités réellement réalisées et facturées seront prises en considération par la DREAL BFC.



**Article 11 – Pièces constitutives de la convention :**

La convention est constituée des pièces suivantes :

- . la présente convention ;
- . le RIB de la CUCM ;
- . un plan de localisation des travaux ;
- . une vue en plan des travaux de reprise du réseau d'eau potable ;
- . les 2 devis relatifs aux travaux.

Fait au Creusot, le

Fait à Dijon, le

Pour la Communauté Urbaine Creusot Montceau,

Pour l'État,

Le Président,

Le Préfet de la région Bourgogne Franche-Comté,  
pour le préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Le chef du service adjoint Transport et Mobilités

M. David MARTI



## Relevé d'Identité Bancaire IBAN

*Titulaire du compte :*

**COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU**  
Siret : 247 100 290 00011

*Domiciliation :*

TRESORERIE PRINCIPALE DE LE CREUSOT  
5 allée Jean Perrin  
71202 LE CREUSOT

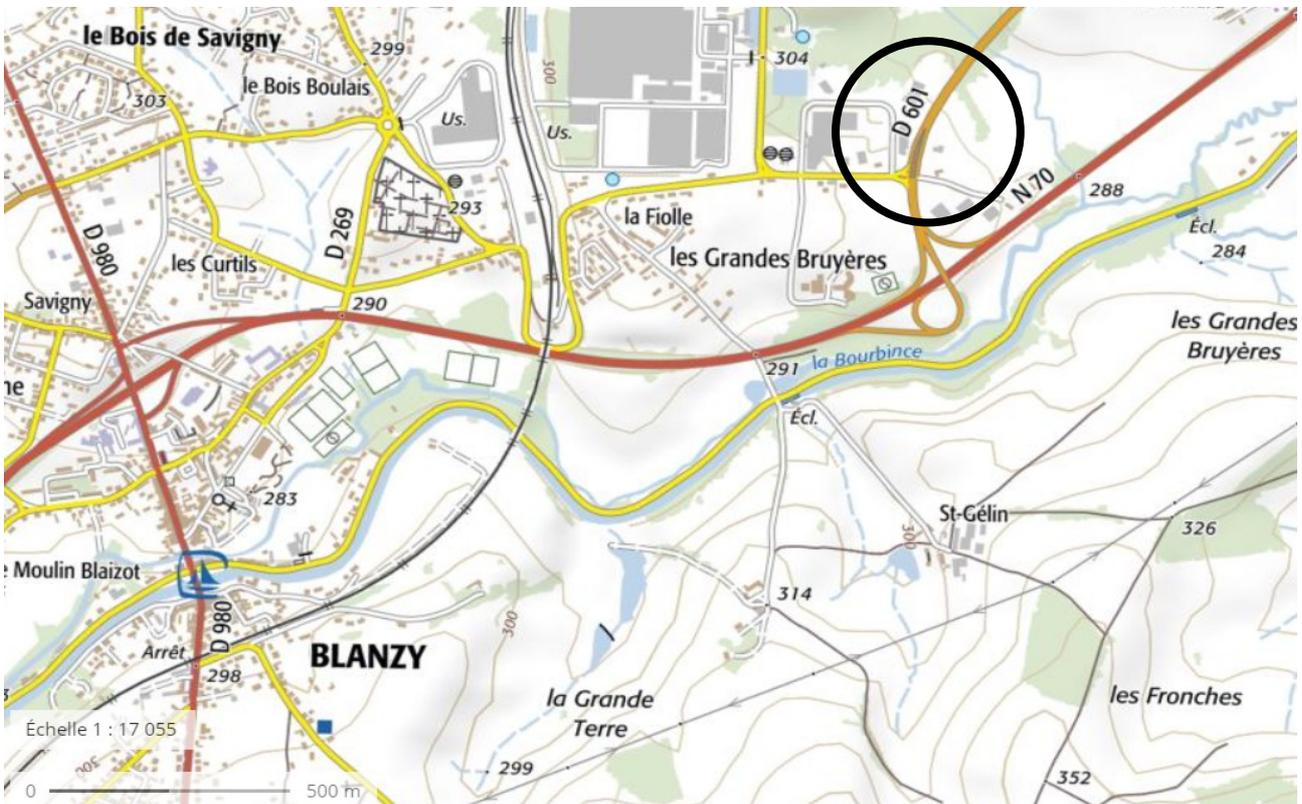
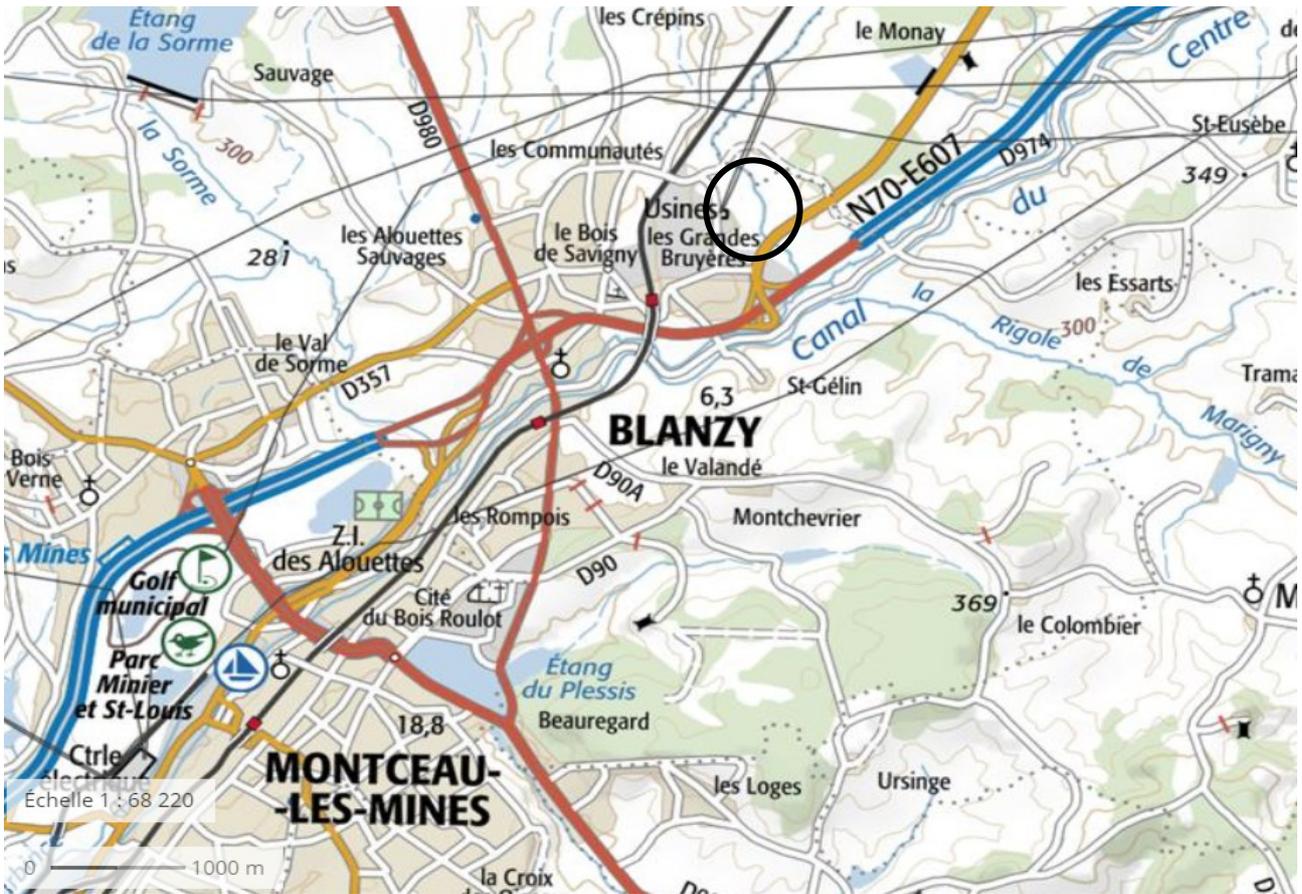
RIB : 30001 00163 F7120000000 43

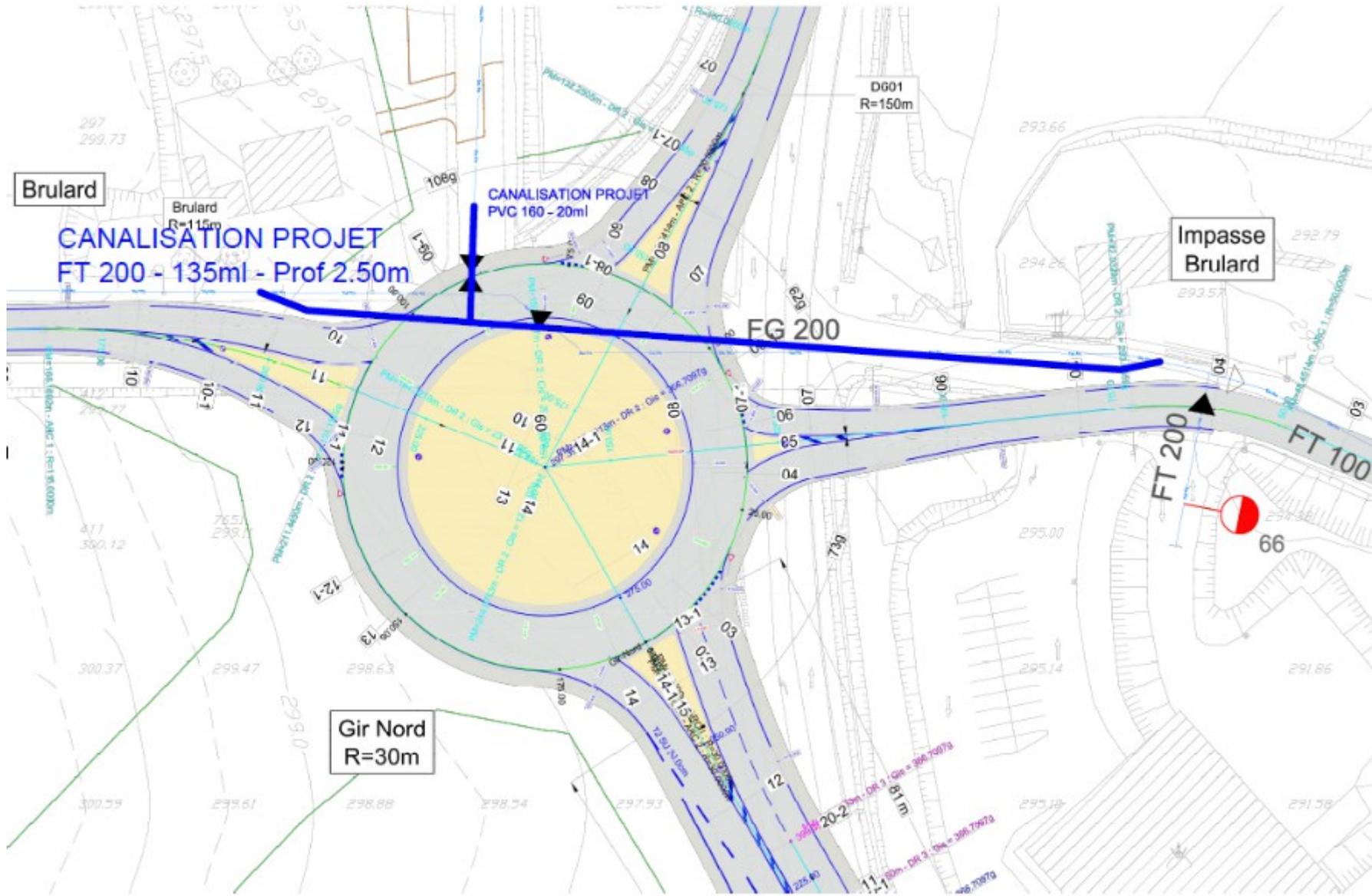
IBAN : FR56 3000 1001 63F7 1200 0000 043

BIC : BDFEFRPPCCT

COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU  
Château de la Verrerie - BP 90069  
71 206 Le Creusot Cedex  
Tél : 03 85 77 51 51 - Fax : 03 85 56 38 51  
info@creusot-montceau.org  
creusot-montceau.org

Plan de localisation des travaux





# ESTIMATION

Objet : **Dévoisement réseau - Giratoire du Brûlard - BLANZY**

Maître d'Ouvrage : **C.U.C.M**

Numéro de Prix	Libellé	Unité	Quantités Prévues	Offre COLAS	
	<b>TRANCHEE</b>				
1	Installation de chantier	FORF	1.00	2 000.00	2 000.00
2	Implantation et piquetage	FORF	1.00	700.00	700.00
3	Constat d'Huissier	FORF	1.00	300.00	300.00
4	Panneau de chantier	FORF	2.00	10.00	20.00
5	Feux tricolores	J	8.00	15.00	120.00
6	Sondages	U	18.00	30.00	540.00
7	Démolition de chaussée ou trottoir revêtement enrobé dense	M2	155.00	2.00	310.00
8	Tranchée à l'engin mécanique	M3	153.00	17.00	2 601.00
9	Tranchée manuelle	M3	2.00	95.00	190.00
10	P.V. pour surprofondeur	DM/M	2 000.00	0.50	1 000.00
11	P.V. terrain rocheux engin mécanique	DM/M	800.00	1.00	800.00
12	Enlèvement de déblais	M3	600.00	0.10	60.00
13	Sable d'enrobage	M3	120.00	15.00	1 800.00
14	Grillage avertisseur	ML	150.00	0.50	75.00
15	Remblaiement en CP 0/80	T	180.00	4.00	720.00
16	Remblaiement en CS 0/31,5	T	400.00	10.00	4 000.00
17	Remblaiement en CS 0/20	T	150.00	9.50	1 425.00
18	Fourniture et mise en oeuvre de béton	M3	2.00	65.00	130.00
19	Dépose et repose canalisation	ML	10.00	15.00	150.00
21	Démolition de maçonnerie	M3	2.00	25.00	50.00
22	Remise en état	M2	300.00	4.50	1 350.00
24	Purge	U	1.00	30.00	30.00
25	P.V. pour tamponnage	U	1.00	35.00	35.00
26	Fermeture de tranchée	FORF	1.00	3.00	3.00
27	Essai et analyse	FORF	1.00	400.00	400.00
28	<b>CANALISATION FONTE</b>				
d	Canalisation fonte DN 150	ML	15.00	30.00	450.00
e	Canalisation fonte DN 200	ML	20.00	75.00	1 500.00

29	<b>CANALISATION PVC</b>				
e	Canalisation PVC 160	ML	20.00	25.75	515.00
f	Canalisation PVC 200	ML	135.00	28.00	3 780.00
31	<b>ROBINET VANNE</b>				
f	Robinet vanne D 150	U	1.00	300.00	300.00
g	Robinet vanne D 200	U	2.00	350.00	700.00
h	Bouche à clé	U	3.00	50.00	150.00
33	<b>RACCORD MAJOR</b>				
d	Raccord major PVC 140 à 160	U	2.00	60.00	120.00
e	Raccord major PVC 200	U	4.00	100.00	400.00
35	<b>PIECE A BRIDE</b>				
a	Can. fonte et pièces raccord à bride	KG	100.00	8.24	824.00
36	<b>VENTOUSE</b>				
a	Pose de ventouses	U	1.00	80.00	80.00
b	Ventouse 60/40	U	1.00	220.00	220.00
d	Regard D 1000 pour ventouse	U	1.00	450.00	450.00
37	<b>VIDANGE</b>				
a	Vidange sous bouche à clé	U	1.00	250.00	250.00
b	regard D 1000 pour vidange	U	1.00	550.00	550.00
42	<b>TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>				
a	Terrassement à l'aide d'une aspiratrice	H	7.000	150.00	1 050.00
44	<b>REFECTIONS DE TRANCHEES</b>				
d	Couche d'accrochage	M2	400.00	0.15	60.00
i	Réfection de tranchée sur chaussée - Surface > 200 m <sup>2</sup>	M2	300.00	23.50	7 050.00
j	Pontage de rives sur revêtement bitumineux	ML	400.00	0.20	80.00
44	<b>PLAN DE RECOLEMENT NUMERIQUE</b>				
a	Plan de recolement	ML	155.00	1.20	186.00

**C U M U L S**

<i>Montant H.T.</i>				<b>37 524.00</b>
<i>Montant T.V.A.</i>		20,00%		7 504.80
<i>Montant T.T.C.</i>				<b>45 028.80</b>

MONTCEAU LES MINES, le 31/10/2018

**DEVIS**

**MR LE PRESIDENT DE LA C.M.C.U**

CHATEAU DE LA VERRERIE  
B.P. 69  
71206 LE CREUSOT CEDEX

Référence à rappeler : 03.712.339.012939.37 18227

Imputation : 712 510 T122G GBA2

Objet : Raccordement canalisation

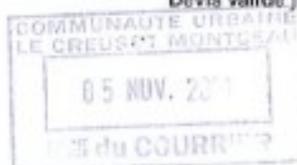
Devis valide jusqu'au 31/10/2019

Adresse des travaux : - CMCU - RUE DU BRULARD - 71450 BLANZY

DEVIS N° 03-205449

Affaire suivie par M. Alain ROUSSEAU  
Tel : 06 13 32 15 40

Affaire suivie par Monsieur Jacques RAVIER



Designation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
<b>RACCORDEMENT RUE DU BRULARD</b>					
<b>RACCORDEMENT CANALISATION COTE ATLAS NOUVEAU GIRATOIRE FONTE DN200</b>					
C1- Installation de chantier y compris déplacement et signalisation et panneau d'information CUCM	Unité	1,000	910,00	910,00	20,00
C2- Mise en place signalisation pour déviation pour un nombre de panneaux > à 10	Forf	1,000	20,00	20,00	20,00
C3- Feux tricolores	Jour	2,000	10,00	20,00	20,00
C5- Découpage de chaussée ou trottoirs en enrobés denses ou béton à la scie mécanique quelque soit l'épaisseur de la structure hors enrobés amiantés	m <sup>2</sup>	12,000	4,78	57,36	20,00
C10- Tranchée à fongin mécanique sous chaussée milieu urbain	m <sup>2</sup>	6,000	15,76	94,56	20,00
C14- Enlèvement des déblais et évacuation site contrôlé	m <sup>3</sup>	5,050	7,57	38,23	20,00
C15- Fourniture, transport et mise en œuvre, compris compactage de sable de carrière	m <sup>3</sup>	1,250	21,80	27,25	20,00
C26- Fourniture et pose de grillage avertisseur	m <sup>2</sup>	6,000	0,69	4,14	20,00
C21- Fourniture, transport et mise en œuvre manuelle pour réfection de chaussée en enrobé à froid	m <sup>2</sup>	6,000	14,13	84,78	20,00
C16- Fourniture, transport et mise en œuvre, compris compactage de CS 0/31,5-0/20	tonne	7,600	15,30	116,28	20,00
C25- Béton à 300 kg	m <sup>3</sup>	0,250	136,01	33,75	20,00
C32- Canalisation en fonte ductile Express 2GS DN 200 mm / ou pièces en équivalence métrique	m <sup>2</sup>	6,000	81,43	488,58	20,00
R53- Raccord Major Stop fonte GS DN 200 ou bride grande tolérance BGT	Unité	4,000	289,66	1 158,20	20,00
R58- Canalisation fonte et pièces raccord à bride	kg	62,000	8,50	527,00	20,00
R129- Arrêt d'eau pour raccordement < ou = à DN 200	Unité	1,000	446,12	446,12	20,00
<u>Total H.T.</u>				<b>4 026,25</b>	
<b>RACCORDEMENT CANALISATION COTE CHAUSSON NOUVEAU GIRATOIRE FONTE DN200</b>					
C2- Mise en place signalisation pour déviation pour un nombre de panneaux > à 10	Forf	1,000	20,00	20,00	20,00
C3- Feux tricolores	Jour	2,000	10,00	20,00	20,00
C5- Découpage de chaussée ou trottoirs en enrobés denses ou béton à la scie mécanique quelque soit l'épaisseur de la structure hors enrobés amiantés	m <sup>2</sup>	12,000	4,78	57,36	20,00
C10- Tranchée à fongin mécanique sous chaussée milieu urbain	m <sup>2</sup>	6,000	15,76	94,56	20,00

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	TVA
C14- Enlèvement des débris et évacuation site contrôlé	m3	5,050	7,57	38,23	20,00
C15- Fourniture, transport et mise en oeuvre, compris compactage de sable de carrière	m3	1,250	21,80	27,25	20,00
C26- Fourniture et pose de grillage avertisseur	ml	6,000	0,69	4,14	20,00
C21- Fourniture, transport et mise en oeuvre manuelle pour réfection de chaussée en enrobé à froid	m2	6,000	14,13	84,78	20,00
C16- Fourniture, transport et mise en oeuvre, compris compactage de CS 0/31,5-0/20	tonne	7,600	15,30	116,28	20,00
C25- Béton à 300 kg	m3	0,250	135,01	33,75	20,00
C32- Canalisation en fonte ductile Express 2GS DN 200 mm / ou pièces en équivalence métrique	ml	6,000	81,43	488,58	20,00
R53- Raccord Major Stop fonte GS DN 200 ou bride grande tolérance BGT	Unité	4,000	269,55	1 158,20	20,00
R99- Canalisation fonte et pièces raccord à bride	kg	62,000	8,50	527,00	20,00
R129- Arrêt d'eau pour raccordement < ou = à DN 200	Unité	1,000	446,12	446,12	20,00
<b>Total H.T.</b>				<b>3 116,25</b>	
<b><u>RACCORDEMENT CANALISATION SUR FG DN 150</u></b>					
<b><u>DIRECTION MICHON</u></b>					
C2- Mise en place signalisation pour déviation pour un nombre de panneaux > à 10	Forf	1,000	20,00	20,00	20,00
C3- Feux tricolores	Jour	2,000	10,00	20,00	20,00
C5- Découpage de chaussée ou trottoirs en enrobés denses ou béton à la soie mécanique quelque soit l'épaisseur de la structure hors enrobés amiantés	ml	12,000	4,78	57,36	20,00
C10- Tranchée à l'engin mécanique sous chaussée milieu urbain	ml	6,000	15,76	94,56	20,00
C14- Enlèvement des débris et évacuation site contrôlé	m3	5,050	7,57	38,23	20,00
C15- Fourniture, transport et mise en oeuvre, compris compactage de sable de carrière	m3	1,250	21,80	27,25	20,00
C26- Fourniture et pose de grillage avertisseur	ml	6,000	0,69	4,14	20,00
C21- Fourniture, transport et mise en oeuvre manuelle pour réfection de chaussée en enrobé à froid	m2	6,000	14,13	84,78	20,00
C16- Fourniture, transport et mise en oeuvre, compris compactage de CS 0/31,5-0/20	tonne	7,600	15,30	116,28	20,00
C25- Béton à 300 kg	m3	0,250	135,01	33,75	20,00
C31- Canalisation en fonte ductile Express 2GS DN 150 mm / ou pièces en équivalence métrique	ml	6,000	50,99	305,94	20,00
R52- Raccord Major Stop fonte GS DN 150 ou bride grande tolérance BGT	Unité	4,000	219,71	878,84	20,00
R99- Canalisation fonte et pièces raccord à bride	kg	62,000	8,50	527,00	20,00
R129- Arrêt d'eau pour raccordement < ou = à DN 200	Unité	1,000	446,12	446,12	20,00
<b>Total H.T.</b>				<b>2 654,25</b>	
<b>Montant H.T.</b>				<b>9 796,75</b>	
<b>Coefficient d'actualisation</b>	<b>Date</b>	<b>Valeur</b>	<b>Montant base</b>	<b>Montant actualisé</b>	
Coefficient série de prix par défaut	02/10/2018	1,000000	9 796,75	9 796,75	
Montant H.T. actualisé				9 796,75	

Désignation TVA	Acompte H.T.	Montant H.T.	Taux	Acompte TVA	Montant TVA	Montant TTC
TVA à 20% acquittée sur les débits		9 798,75	20,00		1 959,35	11 758,10

<b>Montant TTC</b>	<b>11 758,10 €</b>
--------------------	--------------------

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord sur cette proposition en nous retournant à l'adresse indiquée en haut à gauche de ce document un exemplaire de ce devis, daté, signé et précédé de la mention manuscrite : « Devis reçu avant l'exécution des travaux ».

Mention manuscrite :

Date :

Signature :

P / CREUSOT MONTCEAU EAU